

Compte rendu  
de la réunion du Bureau métropolitain  
du lundi 09 septembre 2019

Le lundi 09 septembre 2019, s'est réuni à 20 h 00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le mardi 03 septembre 2019.

Nombre de membres présents : 24  
Nombre de membres en exercice : 25

**Etaient présents :**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET.

**Absent(s) excusé(s) :**

Wilfried SCHWARTZ.

---

**B\_19\_09\_09\_001-ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT PASSEE ENTRE LA COMMUNE DE TOURS ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE - AVENANT N°1.**

---

**Rapporteur :** Madame Corinne CHAILLEUX, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat des Mobilités de Touraine,
- **ADOpte** l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes permanent, joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer le présent avenant.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 19\_09\_09\_002-FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX COMMUNES DE LA METROPOLE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE** les subventions suivantes au titre du soutien de la Métropole aux associations culturelles et sportives et aux manifestations culturelles et sportives:

**Associations culturelles et sportives :**

<b>Culture</b>		
<b>Commune</b>	<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Saint-Avertin	Théâtre de l'Ephémère	3 000
Saint-Avertin	Bric à Notes	1 500

<b>Sports</b>		
<b>Commune</b>	<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Saint-Avertin	Saint Avertin Sports	68 000

**Manifestations culturelles et sportives**

Une participation de 2.000 € à la Société d'Horticulture de Touraine (SHOT) qui participe au congrès des Maires d'Indre et Loire le 28 novembre prochain. A cette occasion, elle mettra à l'honneur la Métropole par un fleurissement exceptionnel du palais des Congrès.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 € ainsi que celles dont le montant est inférieur mais qui nécessitent l'établissement d'une convention.

**Vote à l'unanimité**

---

**B 19\_09\_09\_003-FINANCES - RAPPORT 2018 DU REPRESENTANT DE TOURS METROPOLÉ VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM PATRIMONIALE VAL DE LOIRE (SEMPAT - SEPALE).**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport 2018 présenté par le représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale Val de Loire (SEMPAT-SEPALE).

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_004–FINANCES - RAPPORT 2018 DU REPRESENTANT DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE (SET).**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport 2018 présenté par le représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte d'Équipement de la Touraine (S.E.T.).

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_005–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES TECHNOLOGIQUES EN MICROELECTRONIQUE (CERTEM PLUS) - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Thibault COULON, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'Université de Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition ainsi que tout document s'y rapportant.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_006–POLITIQUE ALIMENTAIRE - LA RICHE - PROTOCOLE DE TRANSFERT D'EQUIPEMENTS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA VILLE DE LA RICHE RELATIVE A UNE INSTALLATION EN MARAICHAGE A LA BALATERIE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer le protocole de transfert d'équipements entre Tours Métropole Val de Loire et la Ville de La Riche pour l'installation d'une exploitation maraîchère au lieu-dit la Balaterie, à la Riche, ainsi que tout acte procédant de la présente délibération.
- **DIT** que ce transfert d'équipements représente une valeur de 11 078, 63 € qui feront l'objet d'un paiement de la Ville de la Riche à Tours Métropole Val de Loire.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_006B–POLITIQUE ALIMENTAIRE - POLITIQUE ALIMENTAIRE -  
CONVENTION CONSORTIUM "STRUCTURER LES CIRCUITS-COURTS A GRANDE  
ECHELLE EN INDRE ET LOIRE".**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention consortium « Structurer les circuits courts à grande échelle en Indre et Loire » entre la Chambre d'Agriculture 37 avec le soutien de l'Etat et les acteurs du territoire, jointe en annexe,
- **AUTORISE** M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents liés à la mise en œuvre de cette délibération

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_007–HABITAT - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE DES AIDES  
PUBLIQUES A LA PIERRE DELEGUEES ET DE LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE  
DEMOLIE AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT  
URBAIN POUR 2019.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de valider la programmation complémentaire 2019 des aides publiques à la pierre déléguées telle que détaillée dans la présente délibération,
- **DECIDE** de valider l'opération « La Sainterie » à Notre-Dame-d'Oé pour 24 PLAI et 16 PLUS de Valloire Habitat - groupe Action Logement dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_008–HABITAT - DISPOSITIF DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES  
BANCAIRES DEDIE AU LOGEMENT ABORDABLE SUR TOURS METROPOLE VAL DE  
LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire, ou la Vice-Présidente déléguée à L'Habitat et au Logement, à signer les conventions de partenariat dédiées au « PRET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE » avec les quatre établissements bancaires ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt dédié au logement abordable : la Banque Populaire Val de France, la Caisse d'Epargne Centre Loire, le Crédit Agricole Touraine Poitou et le Crédit Mutuel du Centre.

**Vote à l'unanimité**

**B\_19\_09\_09\_009–HABITAT - FINANCEMENT DE 16 LOGEMENTS PLAI ET 15 LOGEMENTS PLUS (ACQUISITION-AMELIORATION) - CLOITRE DES CAPUCINS - TOURS - PROGRAMMATION 2014 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLAI - PLUS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 1.476.550,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

**- DECIDE**

**Article 1 : Accord du garant**

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 738.275,00 € à La société foncière d'Habitat et Humanisme pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.476.550,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 93992 constitué de 3 lignes du Prêt.

- Prêt PLAI : 816.835,00 €
- Prêt PLAI FONCIER: 350.072,00 €
- Prêt PLUS : 309.643,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

**PLAI - 5245207**

- montant du prêt : 816.835,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- préfinancement : 12 mois avec paiement des intérêts en fin de préfinancement
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

**PLAI FONCIER - 5245208**

- montant du prêt : 350.072,00 €
- durée de la période d'amortissement : 60 ans
- préfinancement : 12 mois avec paiement des intérêts en fin de préfinancement
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

**PLUS FONCIER - 5245209**

- montant du prêt : 309.643,00 €
- durée de la période d'amortissement : 60 ans
- préfinancement : 12 mois avec paiement des intérêts en fin de préfinancement
- échéances : annuelles
- Index : livret A

- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration d'une maison intergénérationnelle de 16 logements sociaux PLAI et 15 logements PLUS, dits « Cloître des Capucins » situés 8 rue de la Pierre à Tours (37100),

#### **Article 2 : Durée de la garantie**

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société foncière d'Habitat et Humanisme dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

#### **Article 3 : Appel de la garantie**

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

#### **Article 4 : Appel de ressources**

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **Article 5 : Droit de réservation**

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

#### **Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire**

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

#### **Vote à l'unanimité**

---

**B 19 09 09 010–HABITAT - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2019.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Philippe CLEMOT, vice-président.

#### **Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Gens du Voyage à signer la convention annexée, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDE** de percevoir au titre de l'année 2019 la recette résultant de l'aide financière de l'Etat dénommée « Aide au Logement Temporaire 2 » pour la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage existantes.

#### **Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_011–INFRASTRUCTURES - SAINT PIERRE DES CORPS - AVENUE JACQUES DUCLOS - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC, CESSION ET ACQUISITION ENTRE MCDONALD'S FRANCE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la désaffectation de l'emprise nouvellement cadastrée section AW numéro 250, d'une superficie d'environ 531 m<sup>2</sup>.
- **APPROUVE** le déclassement du domaine public métropolitain de ladite emprise nouvellement cadastrée section AW numéro 250.
- **DECIDE** de céder au profit de McDonald's France, l'emprise nouvellement cadastrée section AW numéro 250, d'une superficie d'environ 531 m<sup>2</sup> selon le plan joint, au prix de 6 903 € net de taxe, soit un prix de 13 € / m<sup>2</sup>.
- **DECIDE** d'acquérir auprès de McDonald's France, les emprises nouvellement cadastrées section AW numéros 252, 254, 256 et 257, d'une superficie respective d'environ 61 m<sup>2</sup>, 18 m<sup>2</sup>, 21 m<sup>2</sup> et 41 m<sup>2</sup> selon le plan joint, au prix de 1 833 € net de taxe, soit un prix de 13 € / m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que les actes authentiques à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial du Palais, sis 1 place Jean Jaurès à Tours, représenté par Maître Anne LETEUIL.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_012–INFRASTRUCTURES - TOURS - CONVENTION DE SERVITUDES SUR LA PARCELLE DE N° 462 AVENUE MOZART A TOURS AU PROFIT D'ENEDIS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de servitude devant être conclue avec ENEDIS, jointe en annexe,
- **ACCEPTE** la compensation forfaitaire et définitive d'un montant de vingt euros, lors de l'établissement de l'acte notarié,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

**B\_19\_09\_09\_013–INFRASTRUCTURES - TOURS - ENFOUISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES - CONVENTION ENTRE ORANGE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TOURS.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** la conclusion d'une convention avec Orange pour la mise en souterrain des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune de Tours, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

**B\_19\_09\_09\_014–INFRASTRUCTURES - SAINT-CYR-SUR-LOIRE - RUE VICTOR HUGO - TRANCHE 2 - SECTION COMPRISE ENTRE LES NUMEROS 72 ET 133 - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la tranche n°2 de la rue Victor Hugo à Saint-Cyr-sur-Loire et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 40 259,46 € pour le réseau de télécommunication et à 19 607,79 € pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**B\_19\_09\_09\_015–INFRASTRUCTURES - PARCAY-MESLAY - RUE DE LA MULOCHERIE - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Mulocherie à Parçay-Meslay et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 89 104,22 € pour le réseau de télécommunication et à 20 755,99 € pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,



- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### Vote à l'unanimité

---

**B\_19\_09\_09\_016–INFRASTRUCTURES - DRUYE - RUE DE LA NAURAIE - CONVENTIONS RELATIVES A LA DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

#### Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Nauraie à Druye et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 28 139,77 € pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer la convention, jointe en annexe, et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### Vote à l'unanimité

---

**B\_19\_09\_09\_017–INFRASTRUCTURES - CHAMBRAY-LES-TOURS - OUVRAGES D'ART PS159 ET PS160 - CONVENTION DE TRAVAUX POUR LE RENFORCEMENT DU NIVEAU DE RETENUE ENTRE COFIROUTE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

#### Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention, jointe en annexe, définissant les modalités administratives, techniques, financières ainsi que la gestion ultérieure des nouvelles protections sur les ouvrages d'art de rétablissement (PS 159 et PS160 de l'autoroute A10) des voiries métropolitaines concernées sur le territoire de la commune de Chambray-lès-Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que toute pièce en exécution de la présente délibération.

---

**B\_19\_09\_09\_018–INFRASTRUCTURES – CHAMBRAY-LES-TOURS- CONVENTION AUTORISANT TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A OCCUPER UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Délibération retirée

**B\_19\_09\_09\_019–INFRASTRUCTURES - NOTRE DAME D'OE - CONVENTION DE RÉPRISÉ DES ESPACES ET RESEAUX COMMUNS DU LOTISSEMENT "LA BORDE".**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la reprise des espaces et réseaux communs du lotissement de la Borde à Notre Dame d'Oé dans les conditions fixées par la convention jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

**Vote à l'unanimité**

**B\_19\_09\_09\_020–INFRASTRUCTURES - NOTRE DAME D'OE - OPERATION D'AMÉNAGEMENT SECTEUR "LA BORDE" - OFFRE DE CONCOURS DE VAL TOURAINE HABITAT.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** l'offre de concours proposée par Val Touraine Habitat constituée par une contribution financière dont le montant prévisionnel est fixé à 32 000 euros HT en contrepartie de la réalisation par Tours métropole Val de Loire de feux de signalisation et d'un marquage au sol sur la RD 77 et ce pour un montant prévisionnel maximal de 40 000 euros HT ,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et ses annexes ainsi que tout document pris en exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

**B\_19\_09\_09\_021–INFRASTRUCTURES - SAINT-AVERTIN - TRANSFERT D'ÉQUIPÉMENTS APRES REALISATION DU LOTISSEMENT "LES GIRARDIERES 1".**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la reprise par Tours Métropole Val de Loire des équipements communs du lotissement « Les Girardières », représentant une superficie de 610 m<sup>2</sup>,
- **DECIDE** le classement dans le domaine public de ces emprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment les actes notariés.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_022–ESPACES PUBLICS - TOURS - IMPASSE DE L'ANCIENNE ECOLE NORMALE - ALLEE DU BELVEDERE - CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur :** Madame Aude GOBLET, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le classement dans le domaine public de Tours Métropole Val de Loire des parcelles cadastrées AR N° 631, d'une surface de 1633 m<sup>2</sup> sise impasse de l'Ancienne Ecole Normale, et AR N° 629, d'une surface de 759 m<sup>2</sup> sise allée du Belvédère, situées dans les emprises de voirie pour un total de 2392 m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_023–POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2019 DU CONTRAT DE VILLE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Wilfried SCHWARTZ, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE** les subventions aux structures ci-dessous :
  - 2 500 € au CIDFF pour l'action « accès aux droits »
  - 2 500€ à l'association « Dynamique des réseaux en faveur de la jeunesse pour l'action « stage étudiants »
  - 10 000€ au CHRU pour co-financement du poste d'animation du Conseil local en santé mentale :
  - 5 000 € au Centre social Plurielles pour mener une action partenariale de valorisation de la mémoire des habitants du quartier du Sanitas (Tours).
  - 5 000 € à la SCOP Artefacts pour mener une action intergénérationnelle de valorisation de la mémoire des habitants du quartier de la Rabière (Joué-lès-Tours).
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents afférents à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

---

**B\_19\_09\_09\_024–ENVIRONNEMENT - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL - AVIS DEFAVORABLE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de l'enquête publique relative au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et son rapport environnemental,
- **REITERE SON AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets rendu par délibération du Bureau en date du 10 septembre 2018,
- **DEMANDE** le rejet du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,

- **SOUHAITE** l'engagement d'une réelle concertation avec les différents acteurs locaux pour œuvrer à la recherche de solutions crédibles et réalistes dans l'intérêt général,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

#### **Vote à l'unanimité**

---

#### **B\_19\_09\_09\_025–ENVIRONNEMENT - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

#### **Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin, Chambray-lès-Tours, La Riche, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Mettray, Druye et Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de carburant en vrac.
- **DECIDE** d'abroger la partie de la délibération n° B-19-05-06-019 du 6 mai 2019 concernant le carburant en vrac.
- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe.
- **PRECISE** que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.

---

#### **B\_19\_09\_09\_026 – DEVELOPPEMENT DURABLE – LA RICHE – LES ILES NOIRES – BÂIL RURAL ENVIRONNEMENTAL AU PROFIT DE MONSIEUR GAUTHIER.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

**Délibération retirée.**

---

#### **B\_19\_09\_09\_026 – DEVELOPPEMENT DURABLE – LA RICHE – LES ILES NOIRES – BÂIL RURAL ENVIRONNEMENTAL AU PROFIT DE MONSIEUR CHARTIER.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jacques LE TARNEC, vice-président.

**Délibération retirée.**

**B\_19\_09\_09\_028–DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DE PARCS NATURELS EN ECO-PATURAGE A CHAMBRAY-LES-TOURS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer une convention avec la commune de Chambray-lès-Tours pour l'entretien de ses parcs naturels en éco-pâturage,
- **DIT** que cette prestation aura lieu à titre gratuit.

**Vote à l'unanimité**

**B\_19\_09\_09\_029–CULTURE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER ENTRE LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LA 3EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes de la convention établie avec le Conseil départemental pour la 3<sup>ème</sup> édition du Festival international du cirque en Val de Loire 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,

**Vote à l'unanimité**

**B\_19\_09\_09\_030–SPORT - DRUYE - RUE DES FONCHERS - ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE DE DRUYE D'UN TERRAIN POUR LA REALISATION DU FUTUR EQUIPEMENT SPORTIF METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur :** Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

**Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de l'autorisation de procéder à la démolition du bâtiment existant sur la parcelle cadastrée section ZP numéro 71 et de déposer la demande de permis de construire portant sur le futur équipement sportif métropolitain,
- **PREND ACTE** de l'autorisation de diviser la parcelle cadastrée section ZP numéro 71 et d'acquérir à titre gracieux la partie de la parcelle issue de cette division nécessaire à la construction de l'équipement sportif métropolitain.
- **DECIDE** d'acquérir auprès de la commune de Druye, à titre gracieux, une emprise d'environ 2 880 m<sup>2</sup> selon le plan joint.

- **DIT** que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront à la charge de Tours Métropole Val de Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte notarié à intervenir dont l'établissement sera confié à l'Office Notarial du Palais, sis 1 place Jean Jaurès à Tours, représenté par Maître Anne LETEUIL.

**Vote à l'unanimité**

**Le Directeur Général des Services,**

**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**